****

# CONTRIBUTION des Familles

*L'Etat prend en charge le salaire des enseignants et la mairie les frais de fonctionnement de l'établissement,* ***uniquement pour les élèves guérandais. Actuellement nous ne percevons pas de financement pour 25% des élèves non guérandais.***

*Les travaux d'investissement ainsi qu'un certain nombre de services liés au caractère propre de l'établissement (catéchisme, pastorale…) restent à la charge de l'Organisme de Gestion de l'école. C'est pour cette raison qu'il est demandé une contribution financière aux familles.*

*Concrètement, pour 2022-2024, un certain nombre de travaux ont été réalisés : mise aux normes d’accessibilités, amélioration du système de chauffage, changements des portes, réfection des sols en primaire. Les prochains travaux prévus en 2023 concerneront le changement des sols en maternelle.*

*Nous sollicitons de* ***l’appel aux dons*** *pour financer ces travaux. Voir plaquette jointe.*Ils sont défiscalisables à hauteur de 66%

Si cette cotisation apparaît modique à certains, elle constitue un obstacle pour d'autres... Or, l'Ecole Saint Aubin est, et se doit de rester, ouverte à TOUS, et chacun doit pouvoir y trouver sa place grâce à un certain partage conforme à l'esprit évangélique.

Aussi, nous avons décidé de faire appel, à la compréhension de chacun, pour que se développe une **VERITABLE ENTRAIDE**.

Pour ce faire, nous vous incitons d’opter pour une cotisation plus élevée, adaptant ainsi l’effort financier à vos ressources.

**OGEC ECOLE ST AUBIN Année scolaire 2023 - 2024**

Une facture vous est adressée début octobre. Elle récapitule tous les prélèvements mensuels. Une facture de régularisation est émise en juillet.

**CHOIX DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES ( assurance comprise)**

Contribution : **357,00 €** par an

Dons défiscalisés : **chèque à joindre à l’ordre de la Providence**

Une réduction de 250,00 sera faite lorsque 3 enfants sont inscrits dans l’ensemble scolaire Sainte-Anne Gwenrann (Ecole Saint-Aubin, Ecole Sainte-Marie, Collège Saint Jean-Baptiste, Lycée La Mennais)

**FOURNITURES/ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

Selon les classes, une somme entre 20 et 40€ vous est facturée tous les ans.

**CANTINE – 4,20 € par REPAS soit 562,80 € par an pour 134 jours de cantine**

La cantine est mensualisée en fonction du nombre de repas que vous souhaitez par semaine. Une régularisation est faite en juillet pour tenir compte du nombre de repas réellement consommés.

**ÉTUDE SURVEILLÉE (à partir du CE1) – 1,60 € de l’heure soit 91,20 € pour 57 jours**

**Mode de règlement : contribution, restauration, étude, fournitures et sorties**

soit Prélèvement mensuel d’octobre à juin

soit Règlement par chèque

**Si vous êtes séparés**, on vous demande de préciser le mode de paiement

* 50 % père – 50 % mère - 100 % père - 100 % mère

**ADHESION APEL – Association de Parents d’Élèves**

N.B. : ne pas joindre de règlement, la cotisation sera ajoutée à votre facture

- cotisation familiale 18,75€ (à régler une seule fois dans l’établissement où est scolarisé votre plus jeune enfant)

**+** cotisation locale 6,25€ par établissement soit 25 €

**-** cotisation locale 6,25€ par établissement

**-** je ne souhaite pas adhérer à l’APEL